

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Maharva Castillo Rodriguez

<https://www.cadre21.org/membres/a28959e1d5f47f79d87a1394>

Date d'obtention : 2024-09-30 11:37:48

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'intervention sexto vient aider les intervenants venant du milieu scolaire (secondaire) afin de travailler en collaboration avec les policiers suite à un partage de photos / contenu pornographique. Avec la méthode sexto, c'est clair pour les intervenants ce que l'on doit appliquer comme protocole et quels sont les rôles et mandats de tous.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La formation sexto clarifie mes rôles et responsabilités face à une situation où il y a un partage ou distribution de pornographie juvénile.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais devoir suivre les questions écrites sur le guide sexto afin de ne pas donner les réponses et mettre mes paroles dans celles du jeune.